

Projet agrivoltaïque de Montcaret et Bonneville-et-St-Avit-de-Fumadières (24)

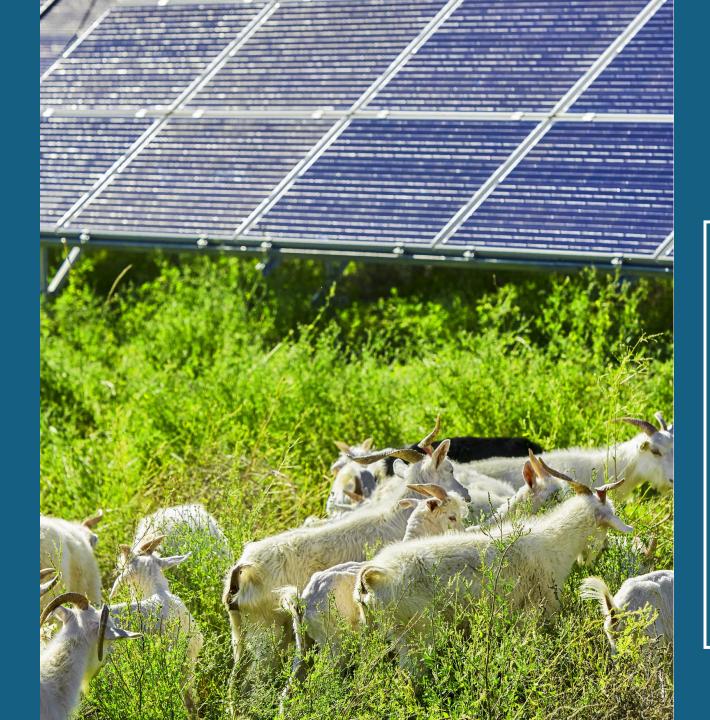
Comité de projet 23/07/2024

Lara PREVOST
Cheffe de projets
l.prevost@aedesenergies.fr

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE MONTCARET ET BONNEVILLE

Présentation de la société AEDES ENERGIES







Qui sommes- nous ?

Aedes Énergies est une entreprise française spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de projets de production d'électricité à partir de l'énergie solaire et éolienne.

Aedes Énergies est née de la conviction profonde de ses fondateurs que les énergies renouvelables peuvent jouer un rôle stratégique, durable et vertueux dans le développement des territoires.

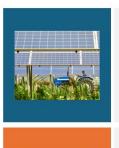
UNE ÉQUIPE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES



« Sur chaque territoire où Aedes Énergies intervient, une collaboration étroite avec les acteurs locaux est mise en place. Car chaque projet est avant tout une rencontre. »

Pour une plus grande **proximité** et une meilleure **disponibilité**, Aedes Énergies est implantée sur **trois secteurs géographiques** :

- > Siège social : Bordeaux Rive Droite Floirac (33)- Nouvelle Aquitaine
- Bureau Sud-Est : Aix-en-Provence (13)— Région Sud
- ➤ Bureau Nord-Grand-Est : Chauny (02) Haut-de-France



Agrivoltaïsme



PV sur grande toiture et hangar



PV sol/flottant



Eolien



PROJET AGRIVOLTAÏQUE
DE MONTCARET ET
BONNEVILLE-ET-ST-AVITDE-FUMADIERES

PARTIE I:

Définition et cadrage réglementaire des projets photovoltaïques



POURQUOI UN COMITE DE PROJET ?



Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Deux conditions pour organiser un comité de projet

- Projet d'une puissance supérieure à 2,5MWc
- Projets non-inscrits dans la zone d'accélération des EnR

Le comité de projet est composé :

- Du porteur de projet
- D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet et de chaque commune limitrophe
- D'un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres

LES ETAPES DE LA CONCERATION

Mairie:

- 17/02/2021 : Présentation du projet en conseil Municipal de Montcaret et obtention d'une DCM favorable.
- 19/05/2021 : Présentation du projet en conseil Municipal de Bonneville et obtention d'une DCM favorable.
- 22/08/2023: Discussions autour du chemin communal de Montcaret



Communauté de Communes MMG:

- **29/03/2022** Validation des projets et discussion sur la révision du PLUi
- **26/04/22**: DCM MMG

DREAL:

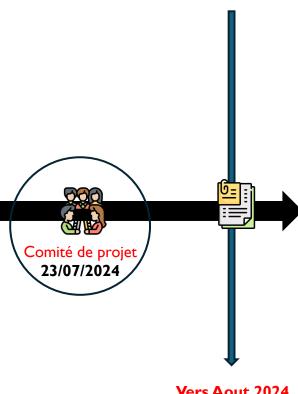
• 06/12/2022 : Pour Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières. présentation des variantes d'implantation par rapport aux enjeux environnementaux





DDT57:

16/11/2023 Présentation des projets en guichet unique



Vers Aout 2024

Dépôt du dossier de

demande de PC

QU'EST-CE QU'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE?

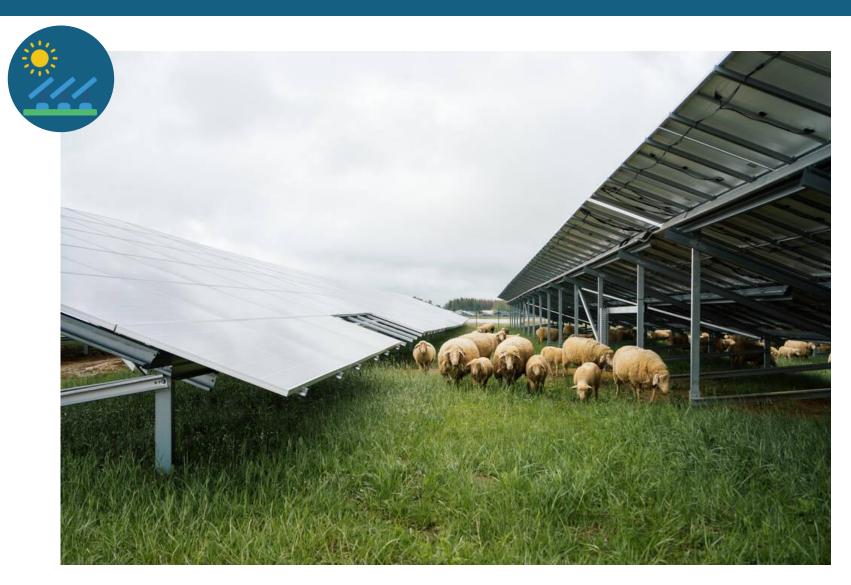
Définition d'une installation Agrivoltaïque

(Article L. 314-36 du code de l'énergie)

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

L'installation apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants :

- ☐ L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- ☐ L'adaptation au changement climatique ;
- ☐ La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.



CADRE REGLEMENTAIRE DES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES

Consommation des espaces, agricoles, naturels et forestiers

décret n°2023-1408 du 29 décembre 2023 et l'arrêté du 29 décembre 2023 pris en application du 6° du III de l'article 194 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

"6° Pour la tranche mentionnée au 2° du présent III, un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et, le cas échéant, que l'installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée.

Les modalités de mise en œuvre du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat ;"

Les apports de la loi APER pour les projets Agrivoltaïques :

- Définition des zones d'accélération des EnR après concertation avec les administrés
- Avis conforme de la CDPENAF, après audition du pétitionnaire
- ✓ La création d'une zone témoins
- ✓ **Dossier de compensation agricole** : Toute installation agrivoltaïque fera l'objet d'une étude préalable de compensation agricole (L112-1-3 Code rural).
- La réversibilité de l'installation étant une condition obligatoire, l'autorisation est délivrée pour une durée limitée et sous condition de démantèlement au terme de cette durée ou à la fin de l'exploitation si elle intervient avant.

Un projet Agrivoltaïque ne consomme pas d'espace agricole, naturel ou forestier!

SYNERGIE DU PROJET AVEC L'ACTIVITE AGRICOLE

Les synergies et bénéfices de l'agripv



Pour le troupeau:

- Abri en cas de fortes chaleur, de vent froid ou d'intempéries
- Protection contre les prédations



Pour l'agriculteur :

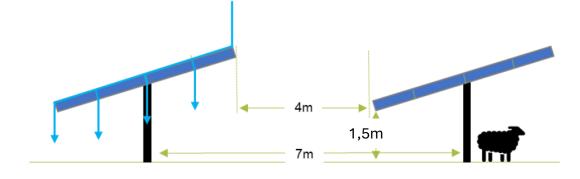
- Nouvelle opportunité de pâturage
- Pas d'entretien des clôtures
- Espaces de pâturage sécurisés, dans un contexte de prédation de plus en plus prégnant
- Diversification et sécurisation du revenu





- Taxe d'aménagement
- L'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : 20% pour la commune (depuis la loi APER)), soit environ 26092 €/an pour 7,5 MWc.







LES AVANTAGES D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

Retombées économiques pour la commune



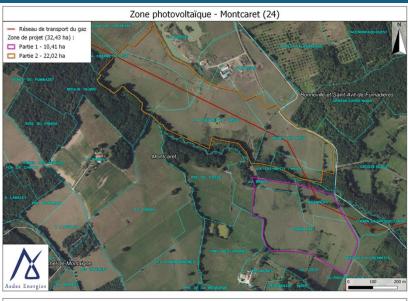
Possibilité de partager une partie des bénéfices en participant au financement d'un projet de territoire.

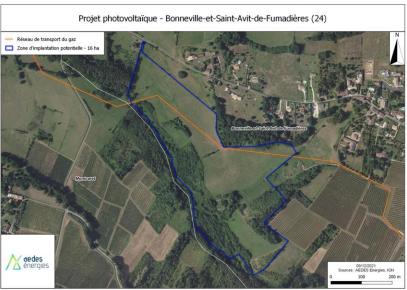
Exemples potentiels:

- Financement d'un hangar photovoltaïque
- Sponsoring projets sportifs ou associatifs sur plusieurs années
- Chèque énergie : réinjection d'une partie de l'Energie produite dans le réseau : diminution de la facture via la négociation de tarifs préférentiels avec un opérateur.
- Projet de restauration du patrimoine
- Projet en lien avec l'environnement



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE MONTCARET ET BONNEVILLE





Installation photovoltaique

- Région: Nouvelle-aquitaine
- <u>Département</u>: Dordogne (24)
- EPCI: Montaigne Montravel et Gurson
- <u>Urbanisme</u>: PLUi zone A pour Montcaret, A, NP et N pour Bonneville
- Surface: 32,43ha pour Montcaret; 16 ha pour Bonneville
- Propriétaires et exploitants: Patrick Bayle, William Bayle : exploitant.

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE : LA SCEA BAYLE



Une exploitation familiale en viticulture et élevage de bovin en Agriculture Biologique

- Création de l'exploitation viticole et bovine sur la commune de Montcaret par M. Patrick Bayle en 1990. En 2010, conversion de l'exploitation en Agriculture Biologique.
- Création de SCEA Bayle en 2021 avec l'installation de M. William Bayle, fils de Patrick Bayle
- SAU: 228 ha en Agriculture Biologique
 - **Exploitation viticole**: 110 ha de vignes
 - **Exploitation bovine**: 148 mères Blonde d'Aquitaine: 80 vaches sur Montcaret et une soixantaine sur Montpeyroux.
 - -> 800 m² de bâtiment sur Montcaret
 - -> 2000m² en stabulation libre sur Montpeyroux (avec abreuvoirs et râteliers)

L'objectif principal de la SCEA BAYLE est d'améliorer la rentabilité de l'atelier élevage pour conforter les résultats économiques de l'exploitation et sécuriser l'installation de William BAYLE. Le porteur de projet agricole (William Bayle) est plus attiré par les ovins souhaite réorienter sa production animale.



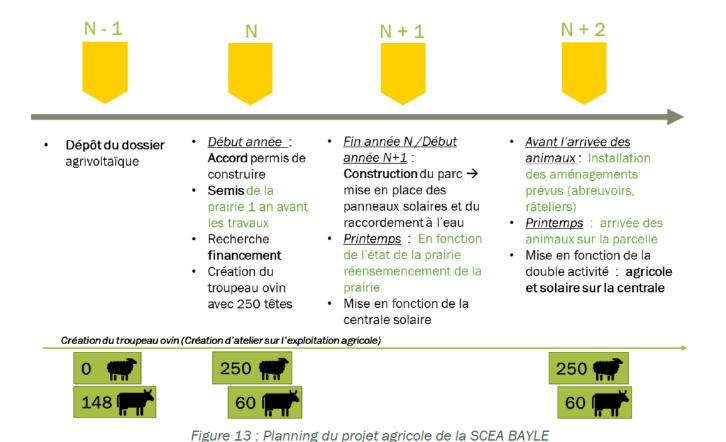
Diminution du cheptel bovin : 148 ->60 têtes



Création d'un atelier de 250 brebis pour la production bio d'agneaux lourds finis à l'herbe



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE : SCEA BAYLE



(Source : AA+)

Prise en charge par AEDES Energies des investissements nécessaires à l'adaptation du parc pour une activité ovine

		Coût unitaire (HT)	
Clôtures	Clôture agricoles internes mobiles électrifiées (3 fils) - type Spider Pac ovin	180 € /100m ²⁰	
Abranianant	Citerne à eau roulante 1 500 L	3 865 € HT ²¹	
Abreuvement	Bac de pâturage ovin 400 L	102 €/unité ²²	
Alimentation	Râteliers ovins	560 € / unité	
Contention	Parc de contention mobil	e 2 420 €/unité	
Entretien des prairies Semis 1 an avant	Semis de prairie - 250 €,		
l'implantation PV + à l'issue de l'implantation PV	Semis de prairie -mai d'œuvre	n 135 €/ha	
TOTAL		14 000 €	

PROJETS AGRIVOLTAÏQUES DE MONTCARET ET BONNEVILLE

PARTIE 2:

Présentation des enjeux du site des projets agrivoltaïques de Montcaret et Bonneville





Les habitats naturels Montcaret

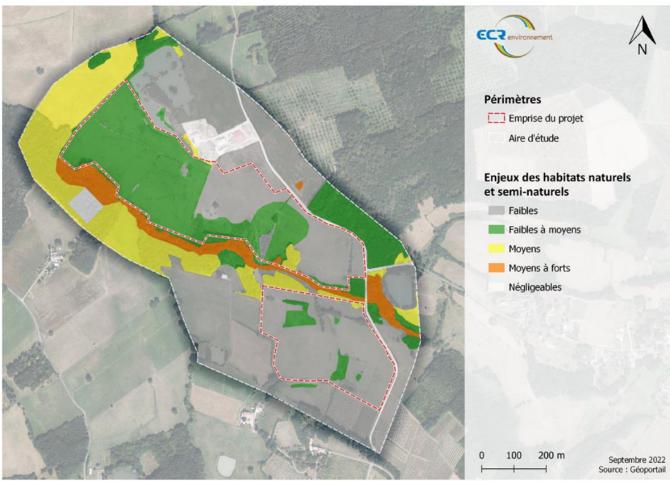


Figure 6 Cartographie des enjeux des habitats naturels et semi naturels sur l'aire d'étude

Enjeux faibles à moyens : prairies sèches et mésophiles



Les habitats naturels Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

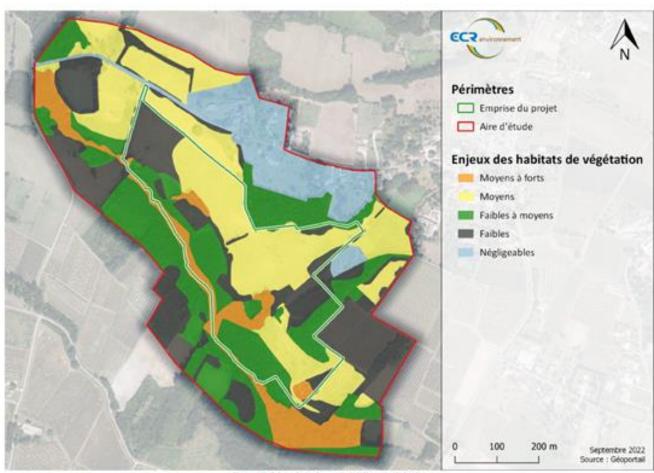


Figure 14 : Enjeux écologiques des habitats de végétation

Enjeux moyens: Prairies de fauche méso-hygrophiles, Prairies semi-sèches calcaires fauchées, prairies semisèches calcaires pâturées.

Enjeux moyens à forts: pelouses calcaires très sèches, Aulnaies-Frênaies riveraines

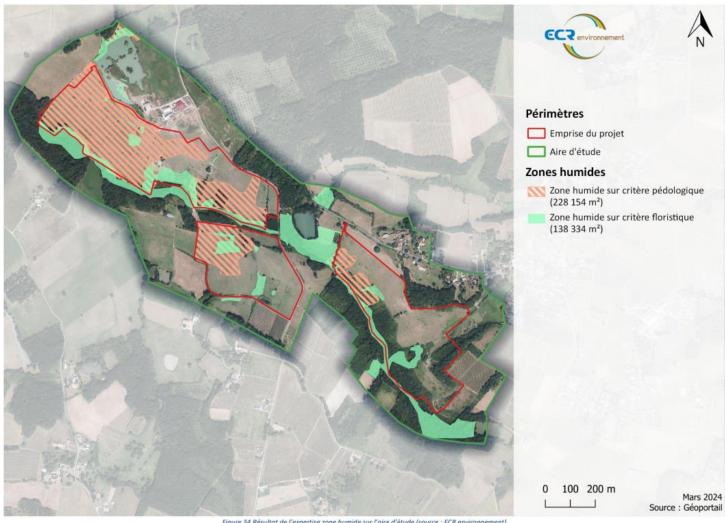


Figure 34 Résultat de l'expertise zone humide sur l'aire d'étude (source : ECR environnement)

Zones humides

- Réalisation de 75 sondages pédologiques et expertises floristiques sur la zone d'étude.
- 22,8 ha de zones humides définies sur le critère pédologique et 13,8 ha de zones humides définies sur le critère floristique.
- Soit, un total de 36,6 ha de zones humides sur l'aire d'étude.

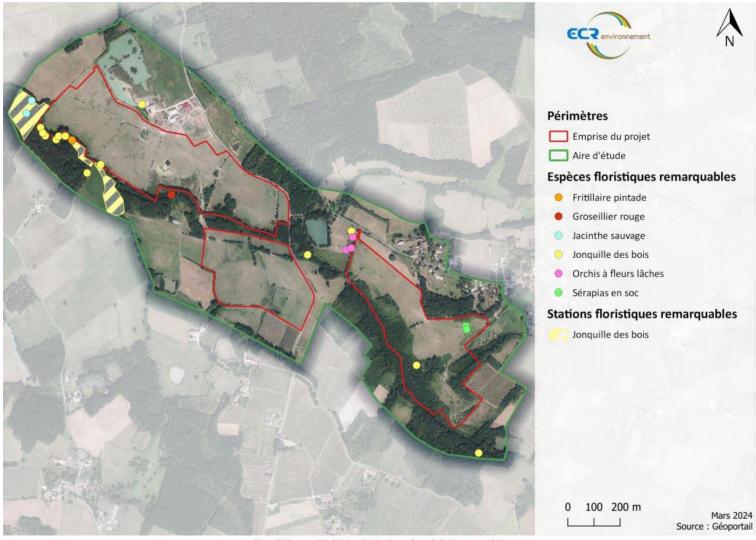


Figure 35 Cartographie de la localisation des espèces végétales remarquables

La flore

Enjeux faibles à moyens: Jonquille des bois, Orchis à fleurs lâches

Enjeux moyens : Sérapias en soc



Se concentrent sur la zone de Bonneville

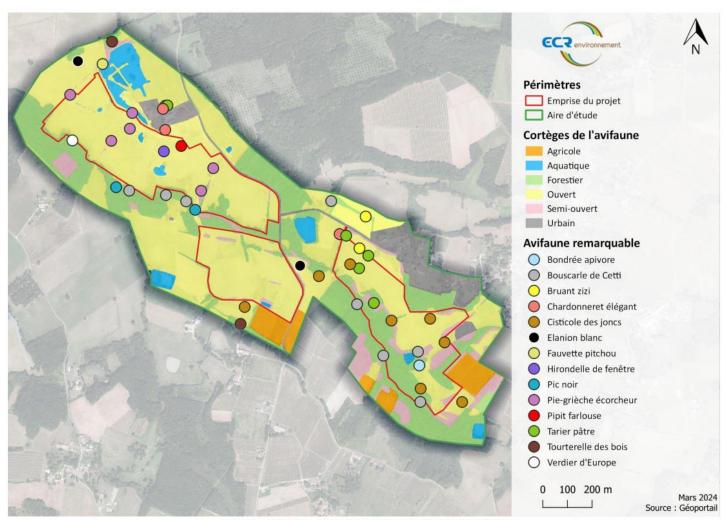


Figure 38 Localisation des espèces remarquables et des habitats d'espèces pour l'avifaune

Avifaune

Enjeux moyen à fort : Pie-grièche écorcheur



Enjeux moyen: Fauvette pitchou, Cisticole des joncs, Bouscarle de Cetti, Elanion Blanc



Enjeux faibles à moyens : Tarier pâtre, Chardonneret élégant, Bouscarle de Cetti, Bondrée apivore

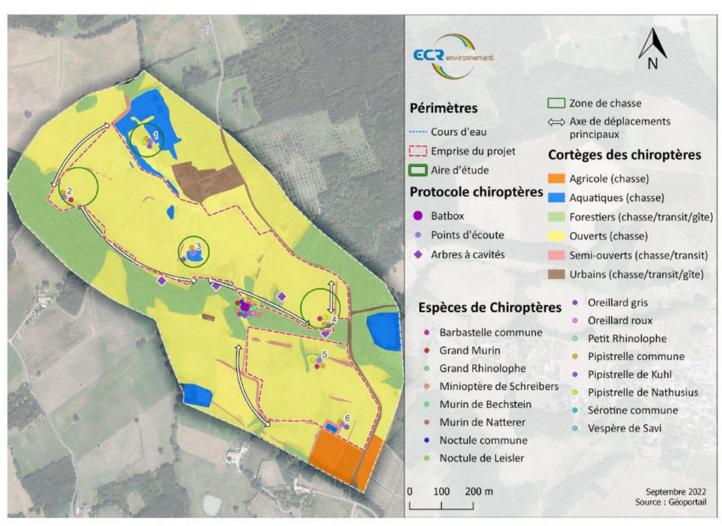


Figure 21 : Représentation des habitats d'espèces par cortèges et localisation des espèces remarquables, des zones de chasses et des corridors

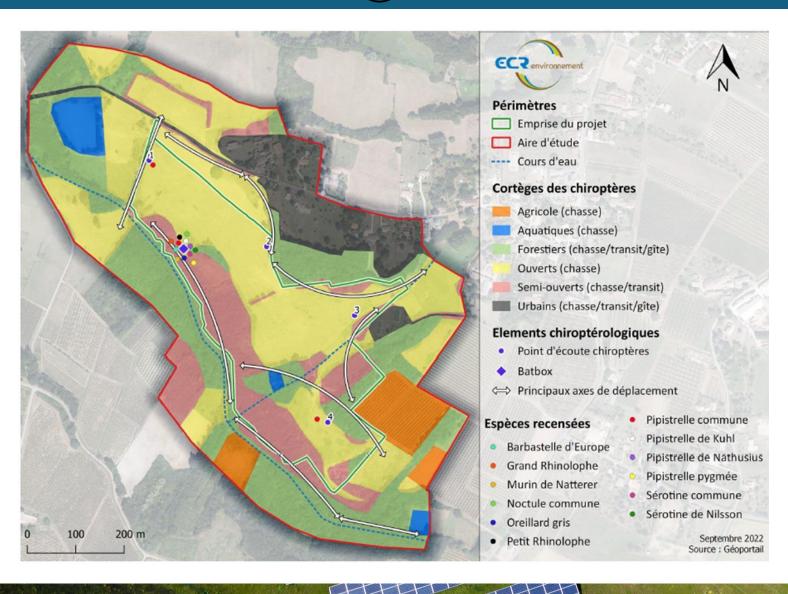
Chiroptères Montcaret

Une grande diversité est présente sur le site notamment due à la présence des boisements au sein de l'aire d'étude.

Plusieurs espèces représentent des enjeux moyens : La Pipistrelle de Nathusius, la Vespère de Savu, le Minioptère de Schreibers, le Murin de Natterer et le Murin de Bechstein.

Des enjeux moyens à fort : la Noctule commune





Chiroptères Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

- Enjeux moyens : Pipistrelle de Nathusius et Murin de Natterer
- Enjeux moyens à forts: Noctule commune



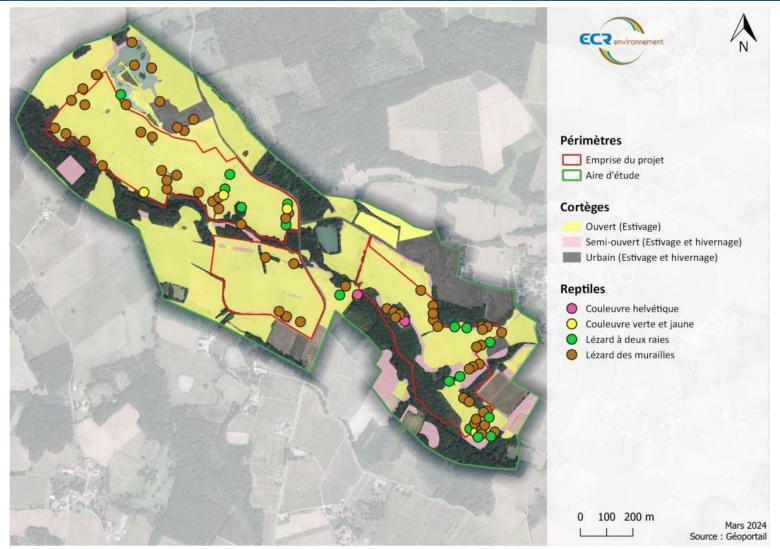


Figure 45 : Localisation des cortèges d'espèces de reptiles et des observations des espèces remarquables au sein de l'aire d'étude (source : ECR environnemen

Reptiles

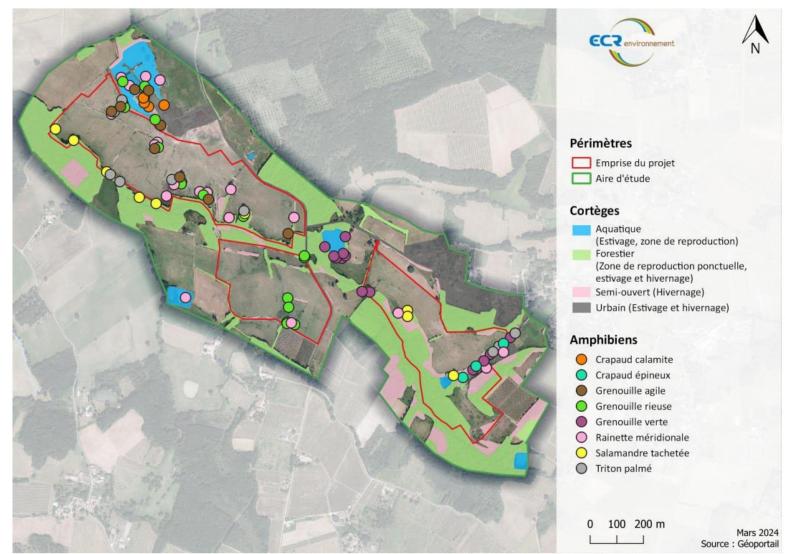
Enjeux faibles à moyens : Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Couleuvre helvétique

Enjeux moyens: Lézard à deux raies



Enjeux forts (issu de la bibliographie) : Vipère aspic





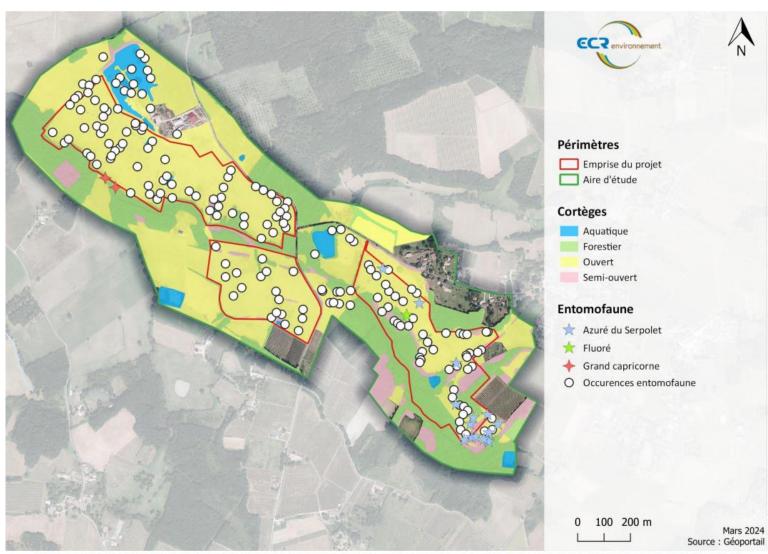
Amphibiens

Enjeux faibles à moyens : Crapaud épineux, Salamandre tachetée, Rainette méridionale, Triton palmé, Grenouille rieuse

Enjeux moyens : Crapaud calamite (hors emprise)



Figure 54 Localisation des cortèges d'espèces d'amphibiens et des observations des espèces remarquables au sein de l'aire d'étude (source : ECR environnement)



Entomofaune

Enjeux forts: Azuré du serpolet (zone Bonneville)

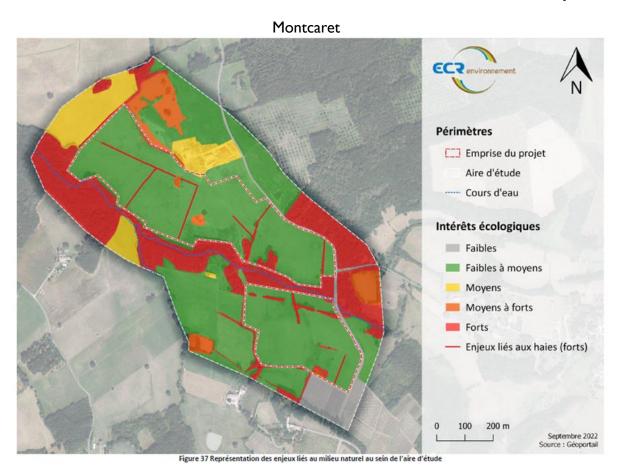


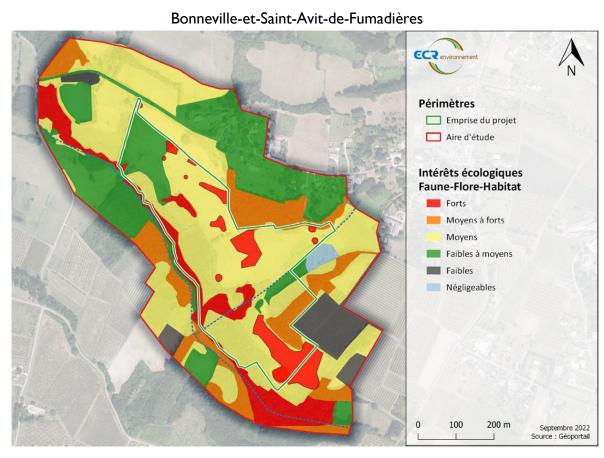
Enjeux faibles à moyens: Fluoré (zone Bonneville)



Figure 60 Localisation des cortèges d'espèces d'entomofaune et des observations des espèces remarquables et des différentes occurrences réalisées au sein de l'aire d'étude (source : ECR environnement)

Synthèse des enjeux





Les enjeux se concentrent principalement au niveau des zones humides, des haies, des milieux semi-ouverts et du couvert forestier offert par la ripisylve.

PROJETS AGRIVOLTAÏQUES
DE MONTCARET ET
BONNEVILLE

PARTIE 3:

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur l'environnement



Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase	
	Mesure d'évitement		
Evitement des secteurs à enjeu et redéfinition du projet	 Evitement des zones humides répondant a la présence d'enjeux faunistiques Evitement des milieux forestiers en raison of faunistique Evitement des haies en raison de leur in avifaune) 	de leur intérêt écologique et	Phase conception
Balisage préventif des stations d'origan sur l'emprise des travaux Positionnement adapté de l'emprise des travaux	La mise en place de barrières visuelles afin d'origan présentes sur site lors des travaux. Tous les zonages des travaux seront positionnés vie, zone de stockage temporaire)		Phase Travaux

Mesures de réduction

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase	
	Mesures de réduction		
Dispositif de limitation des nuisances envers la faune (favorisation de la trame noire)	Limiter la pollution lumineuse sur la biodiversité.		
Mise en place de mesures génériques de prévention des risques de pollutions des eaux et des sols	Limiter le risque d'altération des milieux aquatiques et des milieux naturels proches de la zone de chantier		
Réduction des risques de propagation de plantes exotiques invasives	Limiter le risque de propagation de plantes exotiques invasives durant la phase de chantier/exploitation. Lavage régulier des engins de chantier.	travaux,	
Création de mares au sein du site et de de gites pour l'herpétofaune (reptiles/amphibiens)	Balisage des haies existantes afin d'éviter les impacts durant les travaux. La création de mares augmentera le réseau déjà existant tout en prenant en compte la problématique liée à l'Ecrevisse de Louisiane.		
Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier	Permettra d'améliorer l'intégration environnementale du chantier et de s'assurer de son bon déroulement.		

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase
	Mesures de réduction	
Créations de gites artificiels pour la petite faune	Les travaux inhérents à la réalisation du projet peuvent induire une perte d'abris, de caches et de gîtes pour les reptiles et les amphibiens . La mise en place d'abris de substitution pouvant également servir de zones refuges en amont de la réalisation des travaux est préconisée.	Toutes les phases
Adaptation de la période des travaux	Réalisation des travaux lourds en dehors des périodes de plus fortes sensibilités permet de limiter le dérangement et le risque de destruction d'individus peu mobiles.	
Dispositifs limitant les impacts liés aux engins de chantier		
Mise en place d'une barrière à amphibiens autour du site	Eviter aux amphibiens de pénétrer sur la zone de chantier pendant la phase travaux afin de limiter la destruction d'individus	
Création de passages à faune	Installation des passes à faune d'environ 20 cm sur 20 cm tous les 50 mètres environ pour permettre le libre déplacement des espèces de petite à moyenne taille.	Phase Exploitation

Mesures de compensation et d'accompagnement

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase	
	Mesures de compensation		
Restauration d'une zone dégradée	Il s'agira de la restauration d'une zone humide aux fonctions dégradées au niveau d'une prairie méso-hygrophile surpâturée sur un sol caractéristique des zones humides. Cette nouvelle occupation du sol aura un effet positif sur l'ensemble des fonctionnalités des zones humides.	Toutes les phases	
Création de gîtes pour l'herpétofaune hors du site du projet	Les travaux inhérents à la réalisation du projet peuvent induire une perte d'abris, de caches et de gîtes pour les reptiles et les amphibiens. La mise en place d'abris de substitution pouvant également servir de zones refuges en amont de la réalisation des travaux est préconisée.	Toutes les phases	
Réouverture et restauration d'un secteur de pelouse calcaire	Débroussaillage avec exportation des matériaux sur un secteur de pelouse calcaire en cours de fermeture. L'objectif est de lutter contre la dynamique d'embroussaillement (ronce, prunellier) de cette parcelle afin d'en retrouver les propriétés pastorales.	Phase d'Exploitation	
Mise en place d'une gestion adaptée des zones évitées ex-situ	Il s'agit ici d'une action agro-pastorale extensive visant à entretenir le site vers un état de plus-value écologique.		
Mise en place d'une gestion adaptée au sein du site	Il s'agit ici d'une action agro-pastorale visant à entretenir le site du parc photovoltaïque.	Phase d'Exploitation et Travaux	

Mesures d'accompagnement

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase
Mesures d'accompagnement		
Action expérimentale de translocation d'individus d'amphibiens	Transfert des amphibiens du site de chantier vers les zones de reproduction sécurisées afin de diminuer au maximum la mortalité d'individus par les engins de chantier (écrasement).	Phase travaux
Action expérimentale de génie- écologique	En raison du manque de données sur la reprise de l'origan entre les rangs de panneaux photovoltaïques une action expérimentale sera menée avec la mise en place d'exclos de végétation au sein du site. Cette action limitera le pâturage sur ces zones prédéfinies et évaluera lors du suivi de végétation la reprise de l'origan entre les rangs afin de la comparer avec le reste du site.	Phase d'Exploitation

Mesures de suivi

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	
Mesures de Suivi		
Suivi de la petite avifaune nicheuse	Un suivi de l'évolution des populations locales sera réalisé sur le site en phase exploitation.	
Suivi de l'herpétofaune	Un suivi de l'évolution des populations locales ainsi qu'un suivi de l'utilisation des abris à reptiles et amphibiens seront réalisés.	
Suivi Azuré du serpolet	Suivi de l'Azuré du serpolet sur site et de la favorabilisation de son habitat.	

PROJETS AGRIVOLTAÏQUES
DE MONTCARET ET
BONNEVILLE

PARTIE 4:

Prise en compte des enjeux paysagers dans le cadre du projet



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET



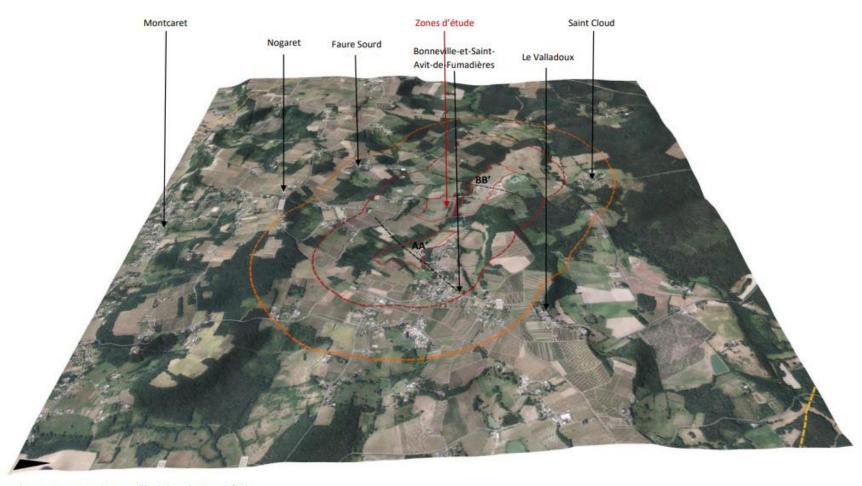
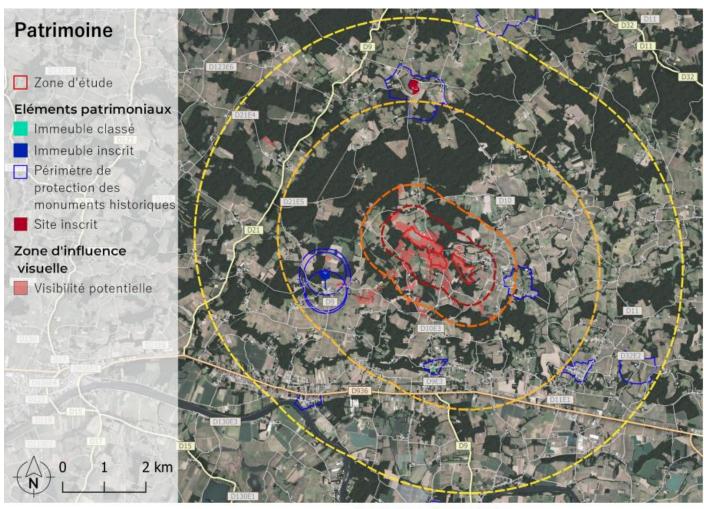


Figure 80 : Bloc diagramme du contexte paysager des zones d'étude (exagération relief x2)

INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

Les monuments historiques au sein de l'Aire d'étude éloignée.



Les analyses cartographiques, topographiques et de covisibilités réalisées permettent d'écarter toute sensibilité liée au patrimoine remarquable

Patrimoine protégé	Distances
Eglise Saint Jean – Bonneville-et-Saint-Avit- de-Fumadières	~ 2 km
Eglise Saint-Michel – Saint-Michel-de- Montaigne -	~ 2 km
Tour de la librairie et terrasses – Saint- Michel-de-Montaigne	~ 2 km
Château, cour, par cet moulin - Saint Michel de Montaigne	~ 2 km
Ruines gallo-romaines - Moncaret	~ 2,5 km
Eglise Saint Pierre es Liens et villa gallo- romaine- Montcaret	~ 2,5 km
Eglise, Château et parc de Matecoulon (MH) - Montpeyroux	~ 3 km
Château et parc (Site inscrit) - Montpeyroux	~ 3 km
Eglise Saint-Martin - Vélines	~ 3,5 km
Château de la Raye - Vélines	~ 4,5 km
Ancien château des Archevêques – Lamothe-Montravel	~ 4,5 km

Figure 103 : Carte des éléments patrimoniaux

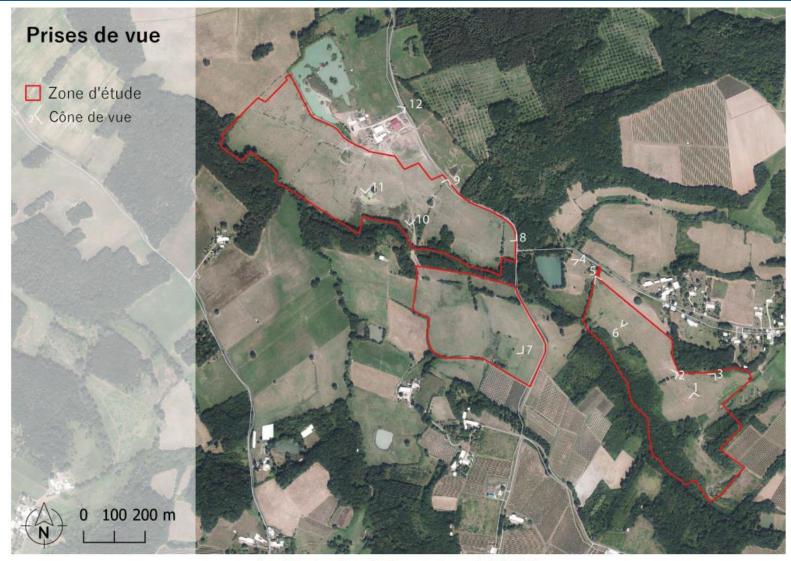


Figure 109: Reportage photographique des composantes paysagères du site d'étude

Vues depuis le site de Bonneville



1 - Vue large vers le sud-est de la parcelle et son horizon boisé



2 -Prise de vue large vers le sud et ses boisements



3 - Vue large depuis le fond de la parcelle au nord vers le sud et sa végétation dense



4-Plan d'eau asséché à proximité de l'aire d'étude au nord



5 -Limite nord est de l'aire d'étude



6- Maille végétal irégulier le long de la parcelle au nord ouest – vue vers des habitations situées rue de Forg

Vues depuis le site de Montcaret



7 -Vue sur les près de la parcelle sud



8 -Vue du nord-est de la parcelle depuis la route des murailles



9 -Vue depuis la route des murailles vers les boisements de la limite sud



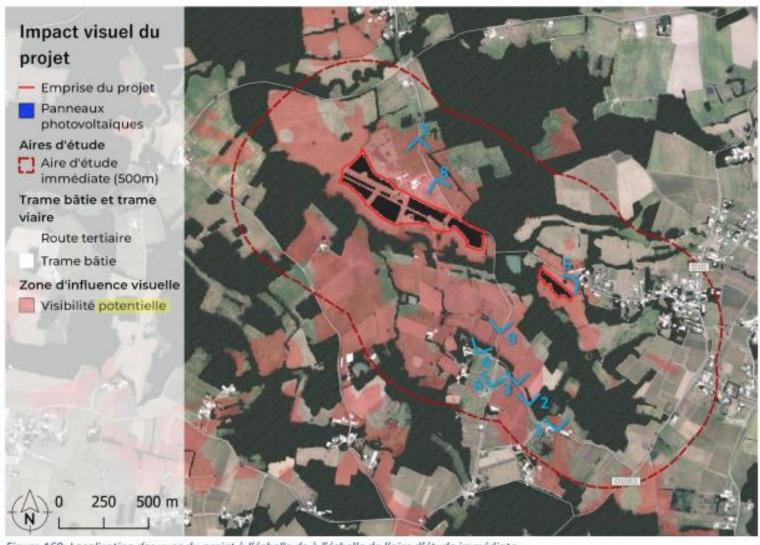
10 -Vue du plan d'eau asséché et de la ripisylve



11-Vue sur l'exploitation agricole au nord ouest depuis le sud de la parcelle



12-Vue depuis l'exploitation agricole au nord ouest



Après examen paysager sur le terrain et compte tenu du rôle de masque joué par la végétation et le relief, l'impact du projet est défini comme:

fort le long de la route des Murailles et de l'exploitation agricole,

modéré au niveau du hameau des Saignes, de Grosse Forge et de la route de Forge

faible au niveau du hameau de Pinada.

Figure 169: Localisation des vues du projet à l'échelle de à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



Figure 170: Vue panoramique depuis la route de Fonguillane - la friche agricole et le relej masque le projet (vue 1)



Figure 171: Vue depuis la route de Fonquillane – le projet est impercentible derrière la france végétale (vue 2)



Figure 172: Vue depuis la route de Fonquillane – le proje est imperceptible derrière la végétation bordant l'axe routier (vue 3)



Figure 173: Vue depuis le chemin de Lespinassat - Le maille bo sé empêchent toute vue (lu projet (vue 4)



Figure 174: Vue panoramique depuis la rue des Forges – Un des secteurs est très peu perceptible alors que le second est visible dans sa majorité (vue 5)



Figure 175 : Vue panoramique depuis le château des oliviers - la végétation et le relief empêchent toute visibilité du projet (vue 6)



Figure 176: Vue panoramique depuis la route des murailles – Grâce au relief, le projet est imperceptible (yue 7)



Figure 177: Vue panoramique depuis la route des Murailles Visibilité du secteur est en raison de l'ouverture paysagère (vue 8)



Figure 178 : Vue depuis les abords de l'exploitation agricole route des Murailles-le relief vallonné et la végétation limitent la perception du projet

				R2	.2k (1) – Plantat	ion de haies	
E	R	С	Α	R2.2 : Reduction techni	que en phase exploitatio	n / fonctionnement	
Thématique			Milieux naturels	Paysage	Milieu physique	Milieu humain	
Des	cripti	f					

Cette mesure est la principale mesure mise en œuvre pour réduire la visibilité de la centrale :

- Concernant la zone est (Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières): implantation d'une haie le long des limites nord et sud du projet (240 ml et 2x50 ml)
- . Concernant la zone ouest (Montcaret): implantation d'une haie le long de la limite nord du projet (350 ml et 240 ml)
- Plantation d'arbres et d'arbustes avec deux rangées de plantations et une distance entre plantations d'arbustes au sein de chaque rangée de1,5 m à 2m et entre plantations d'arbres de 4 à 5 m.
- · Proposition d'essences locales s'adaptant au territoire telles que :
 - o Arbres : Juglans regia, Castanea sativa, Quercus robur, Quercus pubescens
 - Arbustes: Cornus sanguinea, Cornus mas, Corylus avellana, Crataegus monogyna, Ligustrum vulgare, Rhamnus alaternus ou Sambucus nigra,
- La mise en place d'un entretien de la haie les quatre premières années après la plantation.

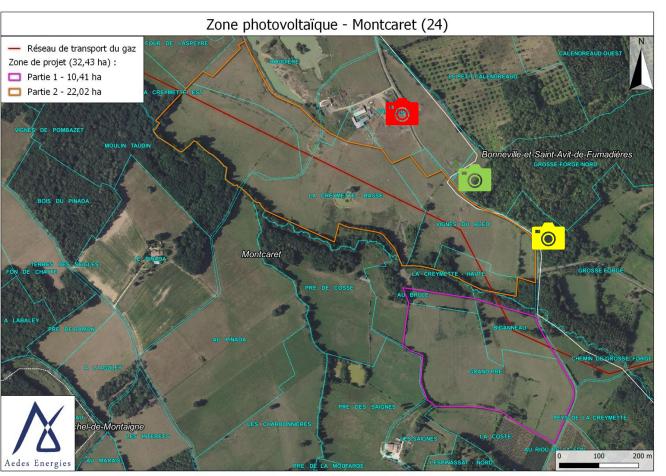
	R2.2k (2) – Renforcement de haies							
E	R	С	Α	R2.2 : Reduction technique en phase exploitation / fonctionnement				
Thé	matic	que		Milieux naturels	Paysage	Milieu physique	Milieu humain	
Des	cripti	f						

Cette mesure est la principale mesure mise en œuvre pour réduire la visibilité de la centrale :

- Concernant la zone est (Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières): renforcement de la haie en limite ouest de l'entrée nord du projet (35 ml)
- . Concernant la zone ouest (Montcaret): renforcement de la haie en limite est du projet (110 ml)
- · Renforcement de la haie en limite est du projet
- Plantation d'arbres et d'arbustes avec deux rangées de plantations et une distance entre plantations d'arbustes au sein de chaque rangée de1,5 m à 2m et entre plantations d'arbres de 4 à 5 m.
- Proposition d'essences locales s'adaptant au territoire telles que :
 - o Arbres : Juglans regia, Castanea sativa, Quercus robur, Quercus pubescens
 - Arbustes: Cornus sanguinea, Cornus mas, Corylus avellana, Crataegus monogyna, Ligustrum vulgare, Rhamnus alaternus ou Sambucus nigra,
- La mise en place d'un entretien de la haie les quatre premières années après la plantation.

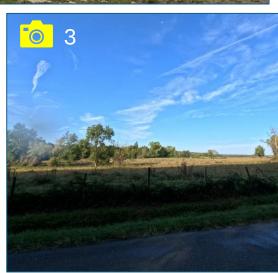
Phase concernée

Phase exploitation.









Vues de la route des murailles

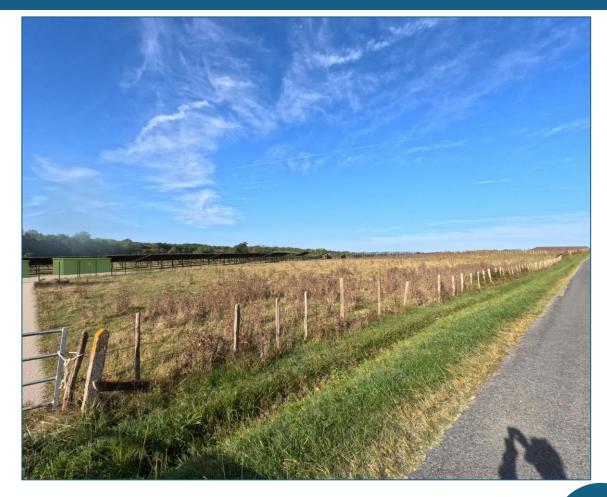


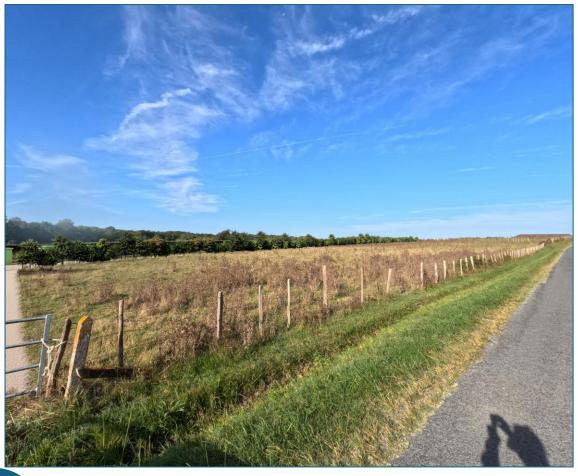
Sans mesures paysagères





Avec mesures paysagères





Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères





Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères



Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières



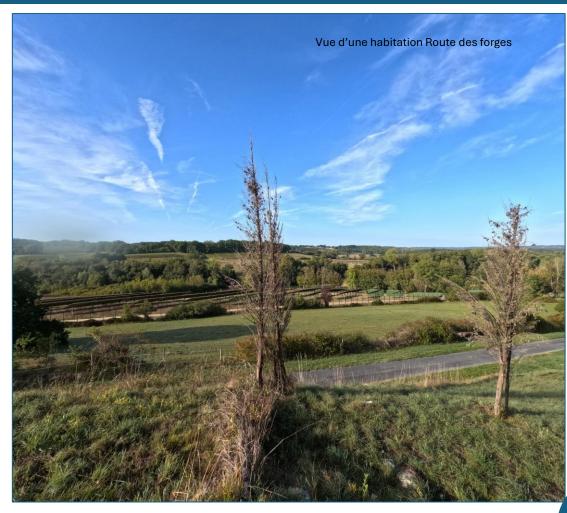
Vue d'une habitation Route des forges



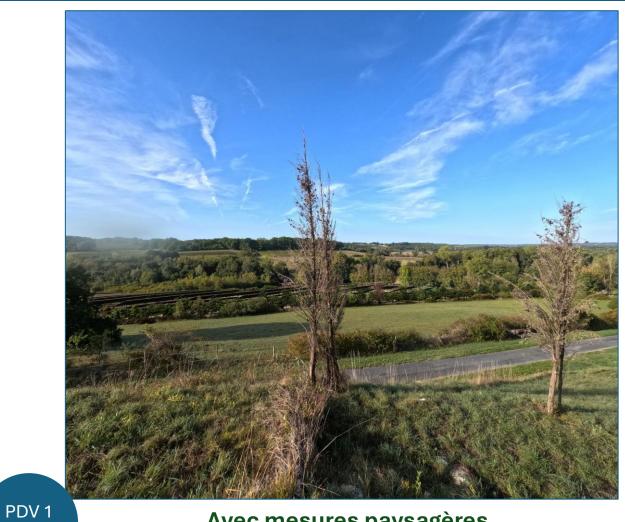
Vue de la Route des forges



Vue de la Route des murailles



Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères

PDV 2



Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères





Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères

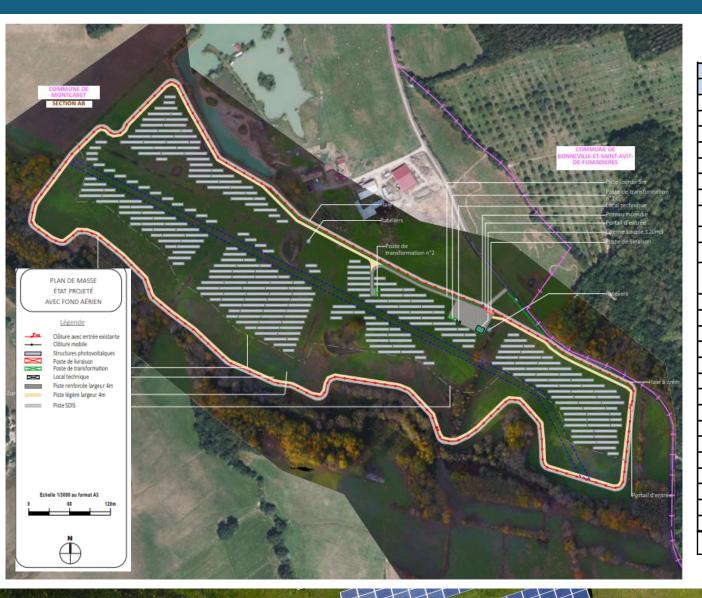
PROJETS AGRIVOLTAÏQUES
DE MONTARET ET
BONNEVILLE

PARTIE 5:

Description du projet agrivoltaïque de Montcaret et Bonneville-et-St-Avit-de-Fumadières



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET



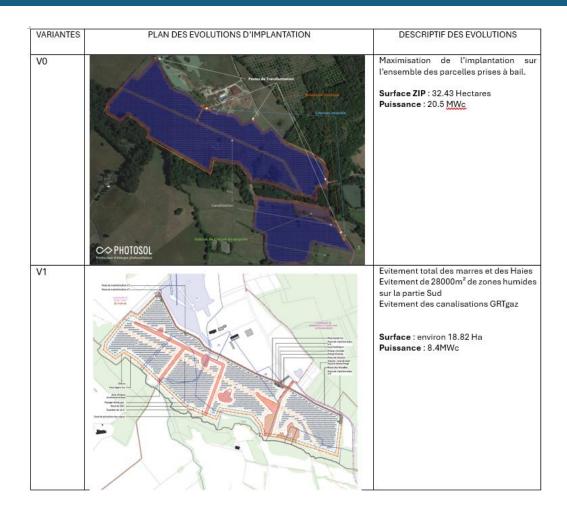
11/06/2024 - Plan d'implantation V4	MONTCARET	UNITE
Panneaux au sol fixes	Jinko 610W -mono pieux 4H	
Inclinaison panneaux	20°	Degrés
Espacement interangée	4,00	m
Point bas structure	1,50	m
Puissance unitaire panneaux	610	Wc
Structures mono-pieux 4H7	73	U
Structures mono-pieux 4H14	183	U
Nombre total de panneaux	12 292	U
Linéaire de clôture (h 2m) (hors portail et PDL)	2 406	mL
Nombre de portails (L 6m x h 2m)	3	U
Surface clôturée	177 935	m2
Surface pistes lourdes (compris aires de levage, aires de stockage)	2 948	m2
Linéaire pistes lourdes	262	mL
Surface pistes légères internes	8 990	m2
Linéaire pistes légères internes	2 248	mL
Surface réelle des structures	33 901	m2
Surface projetées des structures	31 855	m2
Nombre de pieux	1 134	U
Surface des pieux	1,70	m2
Nombre Postes de transformation	2	U
Emprise Postes de transformation	73,20	m2
Nombre Postes de livraison	1	U
Emprise Poste de livraison	32,00	m2
Nombre local technique	1	U
Emprise local technique	15,25	m2
Total emprise locaux (PTR, PDL, LT)	120,45	m2
Surface imperméabilisée (PTR + PDL + LT + Pieux)	122	m2
Puissance panneaux fixe	7,50	MWc

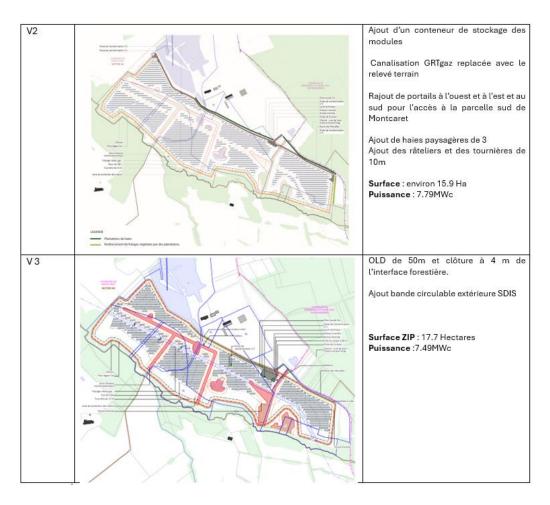
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET



11/06/24 - Plan d'implantation V4	BONNEVILLE	UNITE
Panneaux au sol fixes	jinko 610 monopieu 4H	
Inclinaison panneaux	20°	Degrés
Espacement interangée	4,00	m
Point bas structure	1,50	m
Point haut structure	2,20	m
Puissance unitaire panneaux	610	Wc
Structures mono-pieux 2V18	22	U
Structures mono-pieux 2V12	11	U
Structures mono-pieux 2V6	6	U
Nombre total de panneaux	1 128	U
Puissance panneaux fixes	0,54	MWc
Linéaire de clôture (h 2m) (hors portail et PDL)	727	mL
Nombre de portails (L 6m x h 2m)	2	U
Surface clôturée	17 996	m2
Surface pistes lourdes (compris aires de levage, aires de	739	m2
stockage)	733	1112
Linéaire pistes lourdes	83	mL
Aires de stockage	465	m2
Surface pistes légères internes	2 757	m2
Linéaire pistes légères internes	689	mL
Surface réelle des structures	2 491	m2
Surface projetées des structures	2 342	m2
Surface des pieux	0,29	m2
Nombre Postes de transformation	1	U
Emprise Postes de transformation	21,00	m2
Nombre Postes de livraison	1	U
Emprise Poste de livraison	32,00	m2
Nombre local technique	1	U
Emprise local technique	15,25	m2
Total emprise locaux (PTR, PDL, LT)	68,25	m2
Emprise Citerne	102,10	m2
Surface imperméabilisée (PTR + PDL + LT + Pieux + citerne)	171	m2

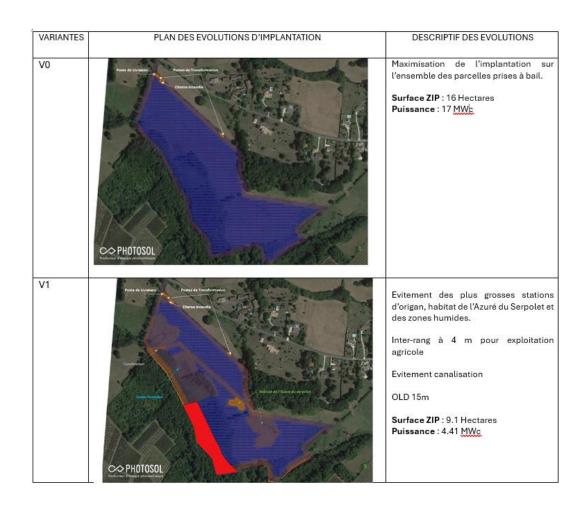
VARIANTES D'IMPLANTATION

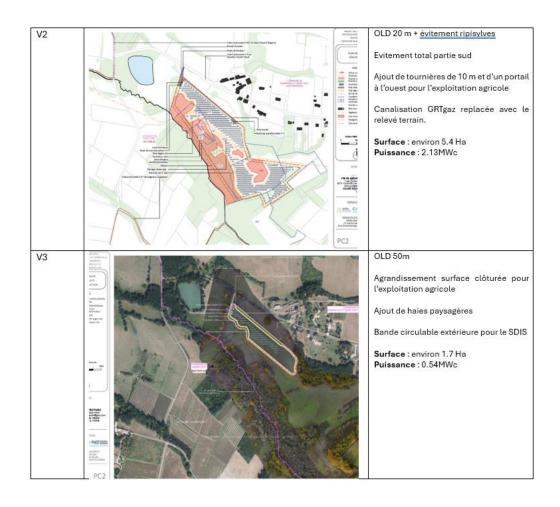




Entre la première solution envisagée et celle retenue, l'emprise clôturée a été divisée quasiment de moitié passant de 32.43 Ha à 17.7 Ha.

VARIANTES D'IMPLANTATION





Entre la première solution envisagée et celle retenue, l'emprise clôturée a été considérablement réduite passant de 16 Ha à 1.7 Ha.

RACCORDEMENT



CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.





public de distribution

18km

MERCIPOUR VOTRE ATTENTION



Montcaret, le 23/07/2024

